



COMMUNE : 186 GRESSE EN VERCORS  
 ARRONDISSEMENT : 38 GRENOBLE  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE LA MURE

N° 1259 COM (1)  
 TAUX  
 FDL  
 2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition provisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 289 998	46,51	114,50	1 298 000	603 700	47,44	615 771,20
Taxe foncière non bâties (TFNB)	34 529	84,59	155,06	34 600	29 268	86,28	29 852,88
Taxe d'habitation (TH)	1 122 097	20,67	49,92	1 103 000	227 990	21,08	232 512,40
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	860 958			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	1 083 408	20,67	20,00	1 086 000	44 895	20,00	45 785,76

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	Produit total souhaité		
	$\frac{860\ 958}{\text{Produit total de référence (total colonne 5)}} =$		
	860 958		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCTRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				5 230	0	0	-79 794	11
								-79 794

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
923 922,24		-74 564		849 358,24

À GRENOBLE

Le 18 MARS 2025  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 FREDERIC GUIN

Le 15 Avril  
 Pour la Commune,  
 Rémi Guibe



Envoyé en préfecture le 15/04/2025  
 Reçu en préfecture le 15/04/2025  
 Publié le  
 ID : 038-213801863-20250411-2025\_24B-BF



COMMUNE : 186 GRESSE EN VERCORS  
 ARRONDISSEMENT : 38 GRENOBLE  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE LA MURE

N° 1259 COM (2)  
 TAUX  
 FDL  
 2025

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025**

**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	101	a. Par le conseil municipal	12 871	b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	2 189	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal	6 034	e. Centrales géothermiques	
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	<b>2 940</b>	b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
<b>Taxe d'habitation :</b>		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotations pour perte de THLV		<b>Cotisation foncière des entreprises</b>		h. Installations gazières et autres	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		b. Par la loi		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées	1 103 000	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	0,855959
d. Autres allocations		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	36 967	d. Taux FB commune 2020	26,61
		d. Bases dégrévées locaux vacants	15 545	e. Taux FB département 2020	15,90
		e. Bases dégrévées majo THS			
<b>6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX</b>					
<b>6.1. TAUX PLAFONDS</b>					
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :	Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :
	national 11	départemental 12	de 2025	de 2024	a. National
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	47,80	13	14	b. Communal
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	63,22	119,50	5,00000	Taux maximum :
Taxe d'habitation (TH)	23,88	22,98	158,05	2,99000	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	59,70	9,78000	b. Taux maximum de la majoration spéciale
			>>>	>>>	Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
<b>6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...</b>					
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	<b>6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</b>		Taux maximum de la majoration spéciale	25,12
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	a. Tx moy. 75% départemental			
		b. Taux maximum de la majo			

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le  
 ID : 038-213801863-20250411-2025\_24B-BF

